



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 15 JUILLET 2026 À 9 H 03

CE-20260715-1619

**ADOPTION - PROJET DE RÉSOLUTION AUTORISANT UN
PPCMOI - LOT 2 058 562**

ATTENDU QUE la Ville de Laval a adopté le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adopter un projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de permettre une densité d'occupation maximale de 3 logements pour un bâtiment isolé occupé par le groupe d'usages «Habitation (H1)» sur le lot 2 058 562 du cadastre du Québec, situé aux 329-331, 62e Avenue.

(SD-2026-3481)

COPIE CONFORME

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe
Me Annie Fortin, greffière adjointe par intérim
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut

Page 1 de 1